



# 2016

rapport d'activité



## EDITORIAL

*Chaque année, le rapport d'activité est l'occasion de revenir sur les temps forts qui ont marqué l'année écoulée et de fournir à nos adhérents, partenaires et concitoyens des données précises, chiffrées et illustrées sur le fonctionnement, l'activité ainsi que l'organisation interne de notre collectivité.*

*En cela nous répondons à une obligation légale mais aussi au souci permanent de mieux faire connaître notre structure, ses métiers et ceux qui en assurent la bonne marche.*

*En toute logique, vous retrouverez dans ce document les chiffres clés et les principales actions conduites par le Syndicat en 2016.*

*L'année 2016 aura été sans conteste celle de la mobilité électrique, initiée dès le mois de mai avec l'organisation d'un salon de la mobilité électrique et de l'éclairage public qui a remporté un franc succès, puis avec la pose dès le mois de juillet des premières bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, mais aussi grâce à notre participation à différents événements de promotion du véhicule propre.*

*Fin 2017, l'Ardèche sera dotée de 110 bornes ; tout le territoire ardéchois sera alors équipé pour permettre à chaque conducteur de véhicule électrique de ne pas risquer la panne. Un maillage effectué sur la base de critères tels que les axes de déplacements et les zones urbaines, les bassins de vie, les zones touristiques, le stationnement résidentiel, et bien sûr, le volontariat des communes.*

*Plus généralement, 2016 aura été pour notre Syndicat une année riche de projets et rythmée par une activité soutenue.*

*Notre cœur de métier, l'électrification rurale a notamment connu un très bon niveau d'activité, supérieur à ce qu'il était en 2013, année de référence, avec un nombre de dossiers traités en forte augmentation.*

*Vous retrouverez tout cela en détails, et bien d'autres informations encore, dans ce rapport d'activité 2016.*

*Je vous en souhaite bonne lecture.*

**J. GENEST**  
Président\*

\* Jacques GENEST était président du SDE 07 jusqu'au 20 octobre 2017.

## SOMMAIRE

- Des femmes et des hommes au service de l'énergie et de l'aménagement du territoire
- Le budget 2016 en bref
- Le service public de l'énergie
- Les chiffres-clés des concessions
- Notre cœur de métier : l'électrification
- L'éclairage public
- Le service urbanisme
- Le service énergie
- La mobilité électrique
- La communication et l'information

## DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Le bureau syndical

Il est composé de 21 membres. Il règle les affaires courantes dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Comité Syndical. Il décide notamment de la répartition des enveloppes budgétaires votées par le Comité. Il se réunit une fois par mois.

### Le comité syndical

102 délégués qui représentent leur territoire. Il se réunit 4 fois par an.

L'organe délibérant élit le président et les vice-présidents, vote le budget, approuve et modifie les statuts.



### Une activité soutenue

- 38 arrêtés
- 131 délibérations



### Des moyens humains

Fin 2016, le SDE 07 comptait 30 salariés. Un effectif stable par rapport à 2015.

EFFECTIFS		FEMMES	HOMMES
Catégorie A	Administratifs	2	0
	Techniques	0	3
Catégorie B	Administratifs	2	1
	Techniques	0	7
Catégorie C	Administratifs	3	0
Contractuels		6	6
Effectif total		13	17

## LE BUDGET 2016 EN BREF

Le budget 2016 du SDE 07 s'est élevé à un peu plus de 70 millions d'euros.

1 100 000 € : le montant de notre participation à la SEM Energie Rhône Vallée



**Producteur d'ENERGIES**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BP	53 218 402,67	11 084 900,00	64 303 302,67
DM1	1 343 199,80	100,00	1 343 299,80
DM2	4 540 726,38	0,00	4 540 726,38
CUMUL	59 102 328,85	11 085 000,00	70 187 328,85

## LE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE

Le SDE 07 a été créé en 1964 pour réaliser l'électrification rurale de l'Ardèche.

L'objectif était de permettre aux ardéchois, y compris ceux résidant dans les endroits les moins accessibles du département, d'être desservis en électricité.

Le SDE 07 regroupe toutes les communes ardéchoises. Elles lui ont confié la propriété des réseaux.

Les compétences obligatoires sont valables pour tous les adhérents du SDE 07 par transfert de compétence : il s'agit notamment du contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz, ainsi que de la réalisation des travaux d'électrification.

### L'organisation et le contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension-400 v) et HTA (moyenne tension-20 000 v), mais aussi de gaz dans l'Ardèche, le SDE 07 a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS, pour l'électricité et GRDF pour le gaz, à des conditions fixées par **deux contrats de concession**.

Le SDE 07 contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants...).

Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.

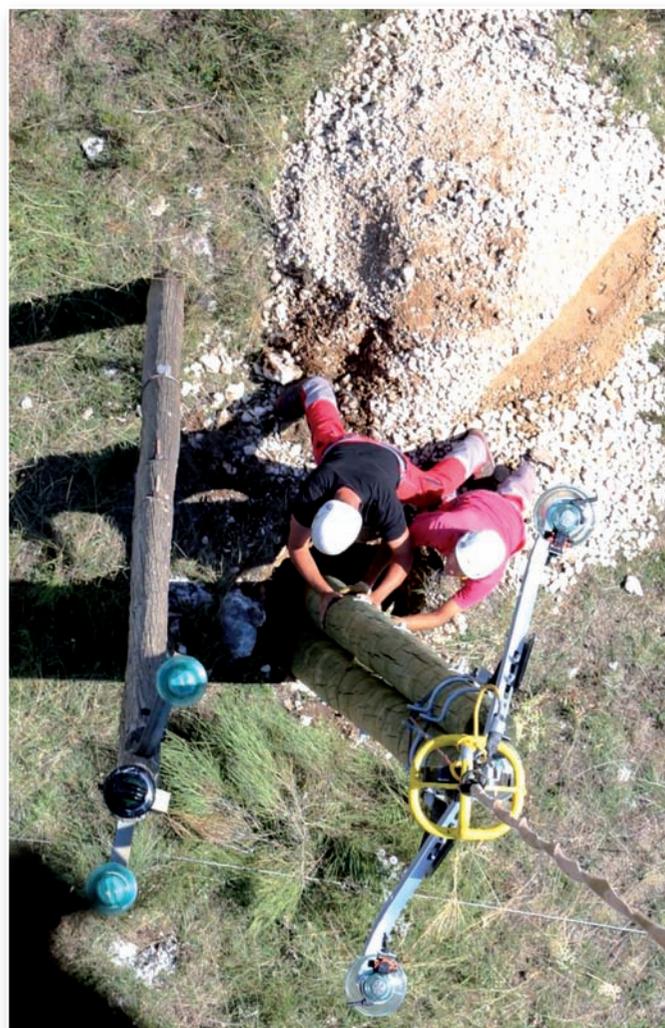
### Travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques

Le SDE 07 **finance et réalise** pour le compte de la collectivité les travaux liés aux réseaux de distribution d'électricité : extensions de réseau, renforcements de réseau, raccordements au réseau.

### Travaux de dissimulation des réseaux

La dissimulation consiste à **améliorer l'environnement** en rendant les réseaux plus discrets, tout en protégeant les équipements des intempéries. Elle contribue ainsi à la qualité de l'électricité fournie.

En cas de sécurisation des réseaux (fils nus ou zones sensibles aux intempéries), d'aménagement des bourgs centres et des villages de caractère, en site protégé ou à proximité de monuments classés ou inscrits ou encore dans les zones environnementales sensibles (Gorges de l'Ardèche, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Parc des Cévennes...), le SDE 07 assure l'enfouissement des lignes électriques et coordonne la dissimulation conjointe des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.



## LES CHIFFRES CLES DES CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension-400 v) et HTA (moyenne tension-20 000 v), et de gaz dans l'Ardèche, le SDE 07 a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS et GRDF, à des conditions fixées par **deux contrats de concession**.

Le SDE 07 contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants...).

Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.

Le contrôle des concessions est au cœur de la mission de service public qu'exerce le SDE 07 pour le compte de ses collectivités adhérentes qui lui ont transféré leurs compétences ; il est même une obligation impérative pour toute collectivité territoriale, dès lors qu'elle a recours à un concessionnaire ou un fermier.

Cette mission de contrôle est exercée de 3 manières :

### ● Le contrôle en continu

Les agents du Syndicat, chargés d'affaires notamment, sont en permanence sur le terrain et peuvent faire remonter au concessionnaire nombre de défauts constatés : défaut d'élitage, maintien de poteaux électriques sans câblage, vétusté de supports...

Ce constat peut être opéré également par le représentant d'une collectivité adhérente plus fréquemment encore sur le terrain ou par un simple usager.

Le SDE 07 fait alors remonter sans délai les informations au concessionnaire qui a en charge la gestion du réseau.

Le Syndicat joue aussi le rôle de médiateur pour des questions diverses à traiter (déplacements d'ouvrages, coupures fréquentes...) que ce soit à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un usager.

### ● Le contrôle de la taxe sur l'électricité

La principale ressource du Syndicat provenant de la taxe syndicale sur l'électricité, ce contrôle s'est renforcé depuis l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité et l'arrivée d'autres fournisseurs.

La mission est assurée par la direction administrative et financière du Syndicat qui contrôle :

- le versement des fonds dans les délais réglementaires ;
- l'application du bon « taux » de la taxe ;
- la fourniture d'un état récapitulatif du produit de la taxe par commune.

Un contrôle plus poussé est effectué en début d'année suivante, après production par ERDF du montant des frais d'acheminement réclamés aux fournisseurs ayant des clients éligibles dans chaque commune du département.

Ces états permettent de vérifier l'adéquation entre le produit de la taxe perçue par rapport aux recettes d'acheminement déclarées et la prise en compte des clients dans chaque commune déclarée. En cas de divergence, les fournisseurs sont appelés à régulariser la situation.



## ● Le contrôle technique et financier de la concession

Il s'agit du contrôle principal qui concerne autant la concession d'électricité (ERDF-EDF) que celle du gaz (GRDF).

Ce contrôle s'articule autour de deux points :

- **l'examen du CRAC**, c'est à dire du **Compte Rendu Annuel d'Activité** que le concessionnaire est tenu de produire à l'autorité concédante, le SDE 07, avant juillet de l'année suivante. Le CRAC permet de faire le point sur l'évolution de la concession, d'un exercice à l'autre, tant sur les plans technique que financier, en mettant en avant les moyens mis en œuvre par le concessionnaire pour gérer au mieux la concession, les travaux réalisés, la qualité de desserte, les services offerts à la clientèle... Le CRAC est présenté annuellement au Comité syndical, qui décide de l'approuver ou non. Il est également mis en ligne sur le site internet du SDE 07 pour qu'il soit accessible à chaque collectivité et usager, la décision du Comité syndical étant portée à la connaissance des adhérents du SDE 07.
- **un contrôle thématique**, confié à un prestataire spécialisé (conseil en collectivités, finances...). Depuis 2012, un groupement de commandes régional a été constitué entre syndicats d'énergie pour mener à bien cette mission, ce qui permet de se concerter sur les thèmes de contrôle à retenir, de minimiser les frais pour chaque structure, de mettre en commun le rendu des missions effectuées et de peser davantage lorsqu'il s'agit de demander aux concessionnaires de faire évoluer, voire de réviser leur positionnement à l'égard des syndicats d'énergies.

## La concession pour l'électricité

- **8 212 km**  
de réseau Basse Tension (BT).
- **6 521** postes de transformation BT/HTA.
- **5 468 km**  
de réseau Moyenne Tension (HTA).
- **16** postes sources.
- **213 993** points de livraison.
- **1 875 490 577 kMWh** acheminés.
- **1993** : date de signature  
du contrat de concession.
- **30 ans** : durée de la concession.

**21 758 000 €**  
d'investissements réalisés sur la concession

**709 224 K€**  
de valeur nette du patrimoine concédé

**692 824 €**  
de redevance R1 (fonctionnement)

**1 027 701 €**  
de redevance R2 (investissement)

## La concession pour le gaz naturel

- **665 221 mètres** de canalisations.
- **50** postes de détente réseau.
- **382** robinets de réseau.
- **1 873** branchements collectifs.
- **25 067** clients.
- **995 397 MWh** acheminés.
- **2005** : date de signature  
du contrat de concession.
- **30 ans** : durée de la concession.

**16 888 599 €**  
d'investissements réalisés sur la concession

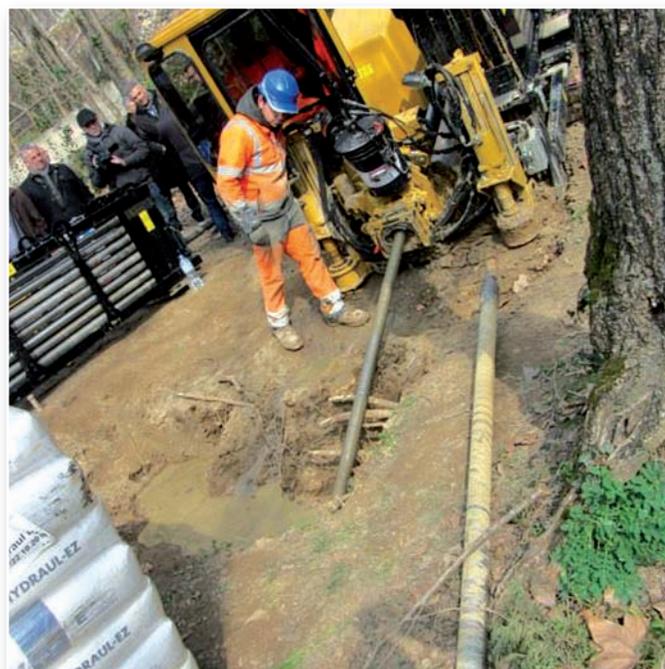
**40 350 789 K€**  
de valeur nette du patrimoine concédé

**84 991 €**  
de redevance R1 versée

## NOTRE CŒUR DE METIER : L'ELECTRIFICATION

La compétence en électrification rurale, dite « ER », recouvre plusieurs types d'interventions sur les réseaux publics de distribution d'électricité. Dans ce cadre, le SDE 07 réalise :

- **des extensions** de lignes électriques en aérien ou souterrain (alimenter une nouvelle habitation, un agriculteur, un commerce, une industrie, etc.) ;
- **des renforcements** ou **des fiabilisations** de lignes : la modernisation ou l'adaptation du réseau électrique pour sécuriser et améliorer la qualité de la desserte lorsque les câbles sont trop vieux, ou lorsque la demande devient trop forte (développement de l'urbanisation) par le changement du diamètre du câble, l'installation d'un nouveau transformateur... ;
- **des dissimulations** : l'enfouissement des réseaux électriques, pour des raisons esthétiques (site protégé, cœur de village, etc.) ou de sécurisation.



### Les demandes enregistrées en 2016

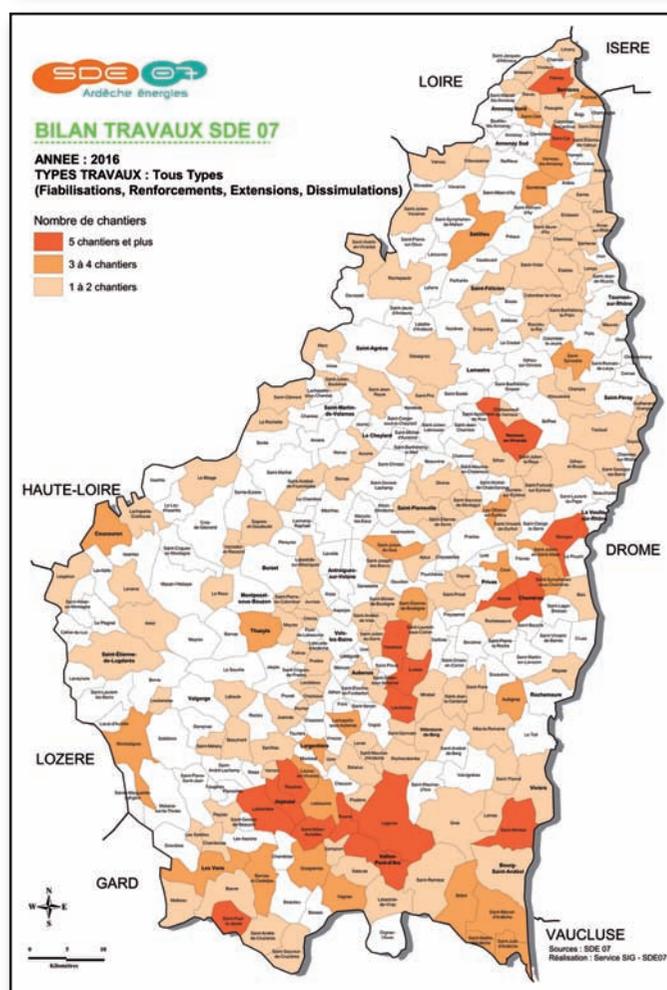
- **419** demandes (numéros APS 16XXXXD) ont été créés en 2016 (extensions pour agriculteur, fiabilisations, renforcement, extension hors AU, etc.) soit **57** de plus qu'en 2015.
- Sur ces **419** demandes, **191** sont devenues des affaires ER, soit **46 %** des demandes ER enregistrées.

### Les affaires ouvertes en 2016 (bons pour accord en 2016, toutes années de demande confondues)

- **372** chantiers ont été effectivement **ouverts** en 2016 (**382** affaires ouvertes, 10 annulées), soit **65** chantiers de plus qu'en 2015.
- **57** dissimulations (**24** de + qu'en 2015).
- **216** extensions (**24** de + qu'en 2015).
- **30** fiabilisations (**10** de + qu'en 2015).
- **69** renforcements (**7** de + qu'en 2015).

### Quelques chiffres

- **18 M€** d'affaires en cours ou terminées (dont **15 000 000** pour l'électrification).
- **423** chantiers soldés pour un montant d'environ **20 000 000** d'euros (dont **17 000 000 €** pour l'électrification).
- **42** dossiers soldés de plus qu'en 2015 et **1 300 000 €** de plus.
- **65** dossiers soldés de plus qu'en 2014 (**5 000 000 €** de plus).



## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public améliore la qualité du cadre de vie, en zone rurale comme en zone urbaine.

Il participe aussi à la sécurité des piétons et des automobilistes.

Il contribue à la mise en valeur du patrimoine architectural, des sites, des monuments.

Il crée un nouvel espace, chaleureux, capable de donner une dimension nouvelle aux villes et aux villages.

En matière d'éclairage public, « EP », le SDE 07 intervient à plusieurs niveaux.

### La maintenance

- **276** communes adhérentes.
- Coût annuel de la maintenance : **900 000 €**
- **2 000** interventions annuelles.
- **10 000** points lumineux changés.
- Remplacement systématique effectué dans **70** communes

### Les travaux

Type de dossier	Nombre de dossier réalisés	Montant HT	Montant TTC
Eclairage public	43	478 746,33 €	574 495,59 €
Equipements sportifs	4	117 867,14 €	141 440,57 €
Remplacement Ballons Fluo	64	1 521 354,13 €	1 825 624,96 €
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>2 117 967,60 €</b>	<b>2 541 561,12 €</b>

Le remplacement de quelque 25 000 BF (ballons fluorescents) a généré une économie d'énergie de 175 kW.

### Les subventions

Près de 2,5 millions d'euros de subventions ont été versés aux communes au cours de l'année 2016.

Type de travaux	Subventions versées
Eclairage public	1 174 646,00 €
Equipements sportifs	124 697,00 €
Remplacements BF	1 110 263,00 €
<b>Total</b>	<b>2 409 606,00 €</b>





## SERVICE ENERGIE - MDE

### Le Groupement d'achat d'énergie : analyse des factures et suivi des consommations

Le SDE 07 a travaillé en 2016 à la reprise des marchés de l'énergie pour le compte de ses membres.

L'accord cadre gaz mené en partenariat avec le SDED a été rompu pour permettre d'intégrer des nouveaux membres au groupement et faciliter la gestion de l'actualisation des prix, en permettant notamment l'obtention d'un prix ferme sur la durée du marché.

Le nouvel accord cadre a permis de retenir EDF, Gaz de Bordeaux et GEG pour les prochains marchés subséquents.

Le SDE 07 a également relancé le second marché subséquent de l'accord cadre ; la société EDF a été retenue pour les deux lots pour une durée de 3 ans.

### Des préconisations de travaux et le recours aux énergies renouvelables

Les diagnostics permettent d'élaborer un plan d'action avec les communes afin de réduire leurs consommations et connaître le potentiel d'énergie renouvelable.

Le SDE 07 peut alors accompagner la commune dans la réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois ou l'utilisation de panneaux photovoltaïques.

Le SDE 07 peut également réaliser des travaux de chaufferie bois sous mandat de maîtrise d'ouvrage en contrepartie de 3 % du montant des travaux limité à 24 000 euros.



## Le financement des projets

Le SDE 07 propose de subventionner les travaux d'économies d'énergie pour les communes adhérentes au service, mais il est nécessaire que les projets de travaux proposés soient éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le SDE 07 s'assure ainsi que les actions préconisées sont bien réalisées, et dans de bonnes conditions.

Une aide de près de 500 000 euros a été remise en 2016 pour accompagner les communes dans leurs travaux d'économies d'énergie.

Dépense	Assiette de subvention
0 à 20 000 € HT	50%
20 000 à 40 000 € HT	30%
40 000 à 80 000 € HT	20%
80 000 € HT	Valorisation CEE

## Des chèques-énergie pour récompenser les projets les plus ambitieux

Les communes de Vanosc, Saint-Thomé, Chomérac, Aizac, Lachapelle-sous-Aubenas, Privas, Ribes, Champis, Andance et Saint-Jean-de-Muzols ont ainsi été récompensées eu égard à la nature et au montant des travaux d'économies d'énergie qu'elles ont réalisés sur les bâtiments publics de leur commune, tels que travaux d'isolation, remplacement de menuiseries, changement de chaudière...

Des chèques d'une valeur de 9 400 euros à plus de 20 000 euros leur ont été remis par le président Jacques GENEST à l'issue du Comité Syndical de janvier 2017.

En 2016, ce sont 94 communes qui ont entrepris une démarche de rénovation de leur patrimoine communal, pour quelque 1,9 millions d'euros de travaux éligibles et 639 697 euros de subventions. Soit 37 gigawatt-heures cumacs environ et une valorisation de 115 000 euros.

## Les aides 2016

- Isolation de toiture : **7 550 m<sup>2</sup>**
- Isolation de murs : **7 984 m<sup>2</sup>**
- Remplacement de fenêtres : **2 560 m<sup>2</sup>**
- Remplacement de systèmes de chauffage : **24** chaudières
- Luminaires intérieurs : **569 leds**
- VMC : **33**
- Régulation : **32**

Le suivi des consommations permet ensuite de valider les économies effectivement réalisées suite aux travaux.

Le SDE 07 assure le suivi de la consommation de 48 communes, soit 371 bâtiments.

Le conseil apporté a permis de réaliser une baisse de la consommation de plus de 10 % associé à une baisse de la dépense de 3 % pour l'ensemble de ces communes.



## LA MOBILITE ELECTRIQUE

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'ADEME, le SDE 07 s'est engagé en 2016 en faveur de la mobilité électrique.

### Un maillage complet du territoire

Il a été décidé de mailler le territoire en prenant en compte différents facteurs (transport sur les axes principaux et secondaires importants en Ardèche ; déplacements et zones urbaines ; communes significatives, zones touristiques ; stationnement résidentiel ; communes volontaires).

Fin 2016, 50 bornes étaient posées sur les 110 bornes qui seront installées d'ici fin 2017.



### Une démarche globale

Le réseau de bornes de charge du SDE 07 fait partie d'un réseau plus large, le réseau Eborn qui regroupe 5 syndicats d'énergies (Ardèche, Drôme, Isère, Haute-Savoie et Hautes-Alpes).

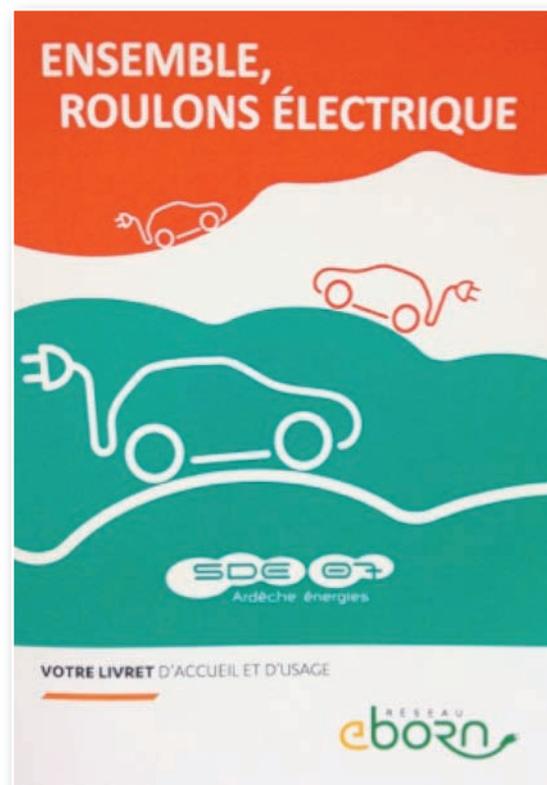
A terme Eborn comptera 850 bornes. Elles sont également utilisables par les vélos électriques.



### L'abonnement au réseau Eborn

Depuis le site [www.sde07.com](http://www.sde07.com), une offre d'abonnement est proposée au tarif de 10 € avec recharge offerte par le SDE 07 jusqu'au 31 décembre 2017.

Cet abonnement permet l'accès à tout le réseau Eborn (avec la tarification propre à chaque syndicat).



## LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

### Le Salon de l'Éclairage Public et de la Mobilité Électrique - Mai 2016 - Le Pouzin

Organisé le 19 mai 2016 au Pouzin, à l'initiative du SDE 07, ce salon destiné essentiellement aux élus locaux, aux services techniques municipaux des communes ainsi qu'à tous les professionnels de ces secteurs, a réuni le temps d'une journée 42 exposants et quelque 400 visiteurs.

### Le Congrès de la FNCCR - Juin 2016 - Tours

Dédié aux "Intelligences territoriales", le congrès 2016 de la FNCCR s'est tenu à Tours. Les syndicats d'énergie d'Auvergne et ceux de Rhône-Alpes ont à cette occasion officialisé leur rapprochement. Pendant 3 jours, sur un stand commun, ils ont accueilli partenaires, élus et homologues.



### Le Congrès des Maires de l'Ardèche - Octobre 2016 - Davézieux

Comme chaque année, le SDE 07 était présent sur le salon professionnel organisé par l'Association des Maires, en marge du Congrès des Maires de l'Ardèche.





## Le SDE 07 sur la route du France Electrique Tour et du e-rallye de Monte-Carlo

Afin de démontrer la crédibilité des véhicules électriques ainsi que la nécessité de disposer d'infrastructures de recharge, inter-opérables et en nombre suffisant, le SDE 07 a participé au France Electrique Tour 2016, puis à l'e-Rallye de Monte-Carlo. 2 équipages étaient engagés sur cette déclinason écologique du célèbre rallye automobile.



## Le Salon de l'Habitat - Octobre 2016 - Aubenas

Le Syndicat était présent sur cette manifestation annuelle aux côtés de l'entreprise SPIE qui a installé les bornes de de charge et du Syndicat Inter-communal de transport urbain Tout'énbus.



## Lettre d'information et réseaux sociaux



Depuis janvier 2016, la lettre d'information du Syndicat, Contact, paraît au format électronique à un rythme mensuel.

Le SDE 07 est également présent sur Facebook et Twitter.



## DE NOMBREUSES INAUGURATIONS ET VISITES DE CHANTIERS





**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE**  
283 chemin d'Argevillières - BP 616 - 07006 - PRIVAS CEDEX  
Tél. 04 75 66 38 90 - Fax 04 75 66 38 91  
E-mail : [sde07@sde07.com](mailto:sde07@sde07.com) - Internet : [www.sde07.com](http://www.sde07.com)  
Facebook : Sde Ardèche Ardèche Energies - Twitter : 07Sde07

